

Zeitschrift: Schweizerisches Jahrbuch für Wirtschafts- und Sozialgeschichte =
Annuaire Suisse d'histoire économique et sociale

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte

Band: 36 (2021)

Artikel: Impôts et inégalités : une introduction

Autor: Hürlimann, Gisela / Guex, Sébastien / Leimgruber, Matthieu

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-958399>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Gisela Hürlimann, Sébastien Guex, Matthieu Leimgruber

Impôts et inégalités

Une introduction

Les liens très étroits entre fiscalité et inégalités peuvent se décliner au travers de plusieurs constellations. Une première problématique fondamentale se pose autour de la question de la genèse et de la possibilité même de l'exercice du pouvoir étatique. Qui sont les personnes et les institutions dotées de la capacité de faire appliquer les différents prélèvements fiscaux? Dans quels groupes sociaux ces personnes sont-elles recrutées et sur quoi repose leur légitimité? En admettant que la perception des impôts établit une relation directe entre le pouvoir (*Obrigkeit*) – ou les autorités – et les sujets (*Untertanen*) – ou les concitoyen·ne·s –, quel rôle joue, dans cette relation, le droit à définir démocratiquement la fiscalité et les modalités de financement de l'État? Qui peut exercer ces droits et qui en est exclu? Cet ensemble de questions mobilise les problématiques relatives aux droits politiques et au rapport à l'État: principe d'égalité, droit à la reconnaissance vis-à-vis de l'État et à la participation politique.¹

Les études sur la fiscalité aux XIX^e et XX^e siècles n'abordent cette question que très marginalement, voire pas du tout. Et ce malgré l'existence d'un déséquilibre important entre droits démocratiques et obligations fiscales pour certaines catégories de personnes. C'était le cas pour les femmes célibataires, veuves ou divorcées avant qu'elles n'obtiennent le droit de vote, comme c'est le cas aujourd'hui pour les résident·e·s non citoyen·ne·s (le statut de «résident·e·s» étant souvent opposé à celui de «citoyen·ne·s»).

Une deuxième problématique fondamentale concerne l'égalité socioéconomique: les impôts et autres prélèvements peuvent cimenter ou aggraver les inégalités économiques et sociales existantes ou, à l'inverse, les réduire par la redistribution – cette dernière constituant un des buts affichés d'une démocratie et d'une sécurité sociale développées. Bien que le terme contemporain de «contribuables» évoque une fiction

1 Voir à ce sujet Thomas H. Marshall, *Citizenship and Social Class, and Other Essays*, Cambridge (UK) 1950.

d'égalité comparable au concept médiéval ou moderne de «sujets», l'effet de la perception de l'impôt par les Autorités (*Obrigkeit*) ou l'État a un impact distinct sur les personnes en fonction de leur appartenance à différentes classes sociales, leur différence de statut social, leur profession ou groupe de revenu. Sans parler des variations en matière d'état civil, de genre ou encore d'âge. Ces différences interindividuelles ont été (et sont toujours) superposées ou accompagnées d'inégalités interrégionales et entre les zones rurales et urbaines. Selon les contextes, les actions et les perceptions des personnes concernées, ces distinctions peuvent devenir des inégalités perçues comme injustes et qui peuvent faire l'objet de revendications, de réformes ou encore de résistances en matière de politique fiscale.

Afin de bien comprendre la répartition de la richesse avant et après impôt, il faut distinguer l'effet de la perception de l'impôt en soi (incidence fiscale, redistribution du côté des recettes) et l'utilisation des recettes fiscales par les Autorités ou l'État (incidence budgétaire, redistribution du côté des dépenses). Il faut donc dans un premier temps s'interroger sur les effets redistributifs du prélèvement de l'impôt et de la charge fiscale. Les répercussions qu'exercent les impôts sur les revenus, le pouvoir d'achat ou la fortune dépendent du type d'objet imposé (objet fiscal), des principes d'imposition explicites ou implicites et enfin de la conception technique de ces impôts. A-t-on affaire à une imposition de la consommation et des services, des biens immobiliers et du mobilier, des actifs financiers, des revenus (du travail ou du capital?), des héritages, des bénéfices des sociétés ou encore des participations? Le calcul du montant de ces impôts repose-t-il sur des principes tels que l'universalité, l'égalité de traitement et la capacité économique? Ou au contraire les ignore-il partiellement ou totalement et/ou prévoit-il, pour des raisons politiques, des conditions d'imposition privilégiées pour certaines activités économiques et donc aussi pour certains groupes sociaux et professionnels?

Comment se sont exprimées les tensions entre des taux d'imposition linéaires ou forfaitaires (sur les quantités, le poids ou la valeur) et les inégalités en matière de pouvoir d'achat? Quels cycles historiques ont traversé les revendications et les pratiques visant à augmenter progressivement des taux d'imposition? Ces taux ont-ils été augmentés et appliqués dans le but de redistribuer les richesses et de parvenir à une plus grande égalité? Ou alors l'impôt progressif est-il un effet secondaire des objectifs budgétaires et fiscaux parce qu'il est plus rentable pour les caisses de l'État (à condition que les contribuables ne se soustraient pas à la charge plus élevée par le biais de pratiques d'évasion et d'optimisation fiscales)? Enfin, est-il possible de déterminer qui, en fin de compte, supporte la charge fiscale et quels effets ont les phénomènes de transfert de la charge fiscale (*Steuerüberwälzung*) – intentionnels ou non – sur la distribution des revenus?

L'incidence des dépenses publiques est au moins aussi difficile à déterminer que celle du prélèvement fiscal. La littérature récente en sciences politiques et sociales

utilise la structure et le niveau des droits et des prestations de sécurité sociale pour mesurer les effets des dépenses publiques sur la distribution des revenus et l'atténuation des inégalités.² Une «quantification» des dépenses d'éducation, de santé, d'infrastructure et de culture financées par la fiscalité générale est complexe. Une telle quantification n'est parfois accessible qu'indirectement en comparant les investissements et les subventions – par exemple dans les routes et les chemins de fer, les écoles primaires et les universités, l'opéra et l'agriculture de montagne – et en analysant les groupes qui en bénéficient. Les distorsions que ces dépenses produisent ne sont pas toujours évidentes: le fait que les moyens financiers octroyés aux universités contribuent (encore aujourd'hui) principalement à la reproduction des élites sociales, peut sembler évident. Mais le fait que les personnes célibataires et les personnes sans enfants, financent également les écoles primaires ne se comprend que si l'on prend en compte l'existence d'un «contrat social fiscal». Les impôts, en tant que prélèvements obligatoires sans contrepartie directe et individuelle, créent en effet une diversité de relations contractuelles entre la société et l'État: entre les autorités et les contribuables, entre les contribuables eux-mêmes et – principalement dans les systèmes fondés sur le fédéralisme fiscal – entre les différents niveaux de gouvernement et les régions.

Cette approche contractuelle, telle qu'elle est préconisée par la sociologie financière actuelle,³ fait s'imbriquer les premières théories modernes (élitaires) sur l'État, avec les théories développées surtout depuis la fin du XIX^e siècle qui portent sur les relations entre démocratie et sécurité sociale. D'après ces théories, les représentants politiques des classes plus pauvres ont progressivement acquis, par le biais de revendications pour plus d'«égalité», une plus grande attention et une place majeure au sein du débat public. Mais cette «économie politique de la fiscalité» permet également de mobiliser une économie morale sensible à l'expérience ou à la perception de l'inégalité – et de l'injustice. L'histoire fiscale et financière récente s'intéresse ainsi aux manifestations de contestation fiscale qui ont façonné les sociétés modernes. Car même dans les sociétés d'ordres, les instances dirigeantes ont dû compter avec le ressentiment ou la résistance, lorsqu'elles ont exagéré le fardeau de l'inégalité fiscale. À cet égard, il se pose la question de «quitter, prendre la parole ou

2 Parmi cette littérature très abondante, cf. par exemple Gøsta Esping Andersen, *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Princeton 1990; Peter Lindert, *Growing Public. Social Spending and Economic Growth since the Eighteenth Century*, Cambridge 2004; David Brady, Evelyne Huber, John D. Stephens, *Comparative Welfare States Data Set*, Chapel Hill 2014.

3 Sur cette dimension du contrat social fiscal, voir en particulier Isaac W. Martin, Ajay K. Mehrotra, Monica Prasad, *The Thunder of History. The Origins and Development of the New Fiscal Sociology*, in: Isaac W. Martin, Ajay K. Mehrotra, Monica Prasad (éd.), *The New Fiscal Sociology. Taxation in Comparative and Historical Perspective*, Cambridge 2009, pp. 1–27.

être fidèle» comme l’a formulé Albert O. Hirschman:⁴ quels sont les moyens dont disposent les personnes imposées pour se défendre contre une imposition inégale et donc injuste? Le cas de la Suisse apparaît ici particulier, mais aussi éclairant. Depuis l’introduction du droit de référendum, puis du droit d’initiative dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les citoyens adultes – tout d’abord les hommes et, depuis le début des années 1970, également les femmes – ont eu la possibilité de participer aux processus de décision portant sur l’introduction de nouveaux impôts et la modification des impôts existants par le biais de la démocratie directe. Cela ne signifie pas pour autant que le problème de l’(in)égalité fiscale sociale et économique du «long XX^e siècle» se soit présentée de manière sensiblement différente en Suisse que dans les pays voisins.⁵

Lorsque nous avons commencé à envisager la conférence associée à ce volume en 2018 et lancé un appel à contributions au printemps 2019, l’intérêt pour l’histoire économique, sociale et politique de la fiscalité était déjà en train d’augmenter de manière perceptible depuis plusieurs années. Ainsi, on peut parler actuellement d’une sorte de troisième vague de recherches historiques portant de manière directe ou indirecte sur les impôts et les taxes, les finances publiques et la redistribution en Suisse.

La première vague de recherches et de publications remonte aux années 1910 à 1940. Ses auteurs étaient des statisticiens, des économistes ou encore des experts financiers et juridiques qui, au travers de nombreux essais, rapports d’experts et monographies, ont réfléchi et accompagné le développement du système fiscal fédéral, des relations entre fiscalité et fédéralisme, ainsi que le développement des statistiques sociales et financières.⁶ Depuis la fin des années 1960, des historiennes et des historiens se sont de plus en plus intéressé·e·s à ces problématiques. Pour les XIX^e et XX^e siècles, les études ont adopté initialement une perspective d’histoire juridique et politique.⁷ Depuis la seconde moitié des années 1970, des analyses écono-

4 Albert O. Hirschman, *Exit, voice, loyalty. Défection et prise de parole*, Bruxelles, Éditions de l’Université de Bruxelles, 2011.

5 Cette conception d’un «long XX^e siècle» débutant aux alentours de 1880 est reprise par exemple dans Jakob Tanner, *Geschichte der Schweiz im 20. Jahrhundert*, München 2015; ou encore dans le chapitre introductif de Patrick Halbeisen, Margrit Müller, Béatrice Veyrassat, *Histoire économique de la Suisse au XX^e siècle*, Neuchâtel 2020 (Bâle 2012 pour l’édition originale en allemand).

6 Voir en particulier les travaux de Jakob Steiger, Camille Higy, Eugen Grossmann et Wilhelm Bickel. Pour un aperçu général: Patrick Halbeisen, Roman Lechner, *Öffentliche Finanzen in der Schweiz von 1850–1913. Finanzstatistik des Bundes, des Kantons Zürich und des Kantons Bern, Wertschöpfung des öffentlichen Sektors*, Université de Zurich, mémoire de licence, 1990; Patrick Halbeisen, Roman Lechner, *Öffentliche Finanzen*, in: Heiner Ritzmann-Blickenstorfer (éd.), *Historische Statistik der Schweiz*, Zurich 1996, pp. 939–943 (aussi disponible en ligne, sur www.hssso.ch); Gisela Hürlimann, *Öffentliche Finanzen und Budgetkulturen im Wandel*, in: *Traverse* 17/1, 2010, pp. 229–252.

7 Voir par exemple Karlheinz Keck, *Die Entwicklung zur allgemeinen Einkommenssteuer in der*

miques et sociohistoriques portant sur les liens entre structures sociales, formation et financement de l'État ont également été rédigées par des expertes et des experts de l'époque moderne.⁸ Ces travaux ont donné l'impulsion à une deuxième vague de publications. Cette dernière commence en 1986 avec l'analyse remarquable de Jakob Tanner sur le régime financier fédéral suisse entre le début de l'économie de guerre en 1938 et le milieu des années 1950. Si l'étude de Jakob Tanner constituait encore, lors de sa parution, un exemple isolé d'étude adoptant les approches de la sociologie financière pour la période récente,⁹ le début des années 1990 voit l'émergence d'une histoire des finances publiques orientée vers les questions d'inégalité et de ressources du pouvoir, de conflits sociaux et de sociologie financière prendre de l'ampleur. Plusieurs travaux de Sébastien Guex à l'Université de Lausanne¹⁰ ainsi que des contributions à l'intersection entre la socioéconomie et l'histoire économique produites à l'Université de Zurich – recherches qui ont également conduit à la réalisation d'une Statistique historique de la Suisse (www.hssso.ch) – en témoignent.¹¹ Cette deuxième vague de recherches s'est également traduite par une conférence de la Société suisse d'histoire économique et sociale et par les actes de la conférence «Finances publiques et conflits sociaux» publiés en 1994.¹² Cette publication sou-

Schweiz, Stuttgart 1967; Markus Bieri, *Geschichte der Aargauischen Steuern von 1801–1968*, insbesondere der direkten Staatssteuern, Aarau 1972.

- 8 Rudolf Braun, *Taxation, Sociopolitical Structure, and State-Building. Great Britain and Brandenburg-Prussia*, in: Charles Tilly, Gabriel Ardant (éd.), *The Formation of National States in Western Europe*, Princeton (N. J.) 1975, pp. 243–327; Beatrix Mesmer, *Steuerreform als Übergangsmassnahme. Die Rezeption der Forderung nach progressiver Besteuerung in den frühsozialistischen Programmen*, Berne 1976; Martin Körner, *Luzerner Staatsfinanzen 1415–1798. Strukturen – Wachstum – Konjunktoren*, Lucerne 1981. Martin Körner a longtemps dirigé à l'Université de Berne un programme de recherche sur les finances publiques à l'époque moderne: Martin Körner, *Berns Staatsfinanzen vom 15. bis zum 18. Jahrhundert. Ein Forschungsprojekt an der Universität Bern*, in: *Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde* 59, 1997, pp. 324–326. Parmi les publications issues de ces recherches, cf. Niklaus Bartlome, Stephan Hagnauer, *Finanzierung der Macht. Der Staatshaushalt*, in: André Holenstein (éd.), *Berns mächtige Zeit. Das 16. und 17. Jahrhundert neu entdeckt*, Berne 2006, pp. 69–75; Stefan Altorfer-Ong, *Staatsbildung ohne Steuern. Politische Ökonomie im Bern des 18. Jahrhunderts*, Baden 2010.
- 9 Jakob Tanner, *Bundeshaushalt, Währung und Kriegswirtschaft. Eine finanzsoziologische Analyse der Schweiz zwischen 1938 und 1953*, Zurich 1986; Jakob Tanner, *Finanzwirtschaftliche Probleme der Schweiz im Zweiten Weltkrieg und deren Folgen für die wirtschaftliche Entwicklung nach 1945*, in: Dietmar Petzina (éd.), *Probleme der Finanzgeschichte des 19. und 20. Jahrhunderts*, Berlin 1989, pp. 77–97.
- 10 Sébastien Guex, *La politique monétaire et financière de la Confédération suisse 1900–1920*, Lausanne 1993; Sébastien Guex, *L'initiative socialiste pour une imposition extraordinaire sur la fortune en Suisse (1920–22)*, in: *Regards sociologiques* 1994, pp. 101–116; Sébastien Guex, *L'introduction du droit de timbre fédéral sur les coupons 1919–1921*, in: Sébastien Guex, Martin Körner, Jakob Tanner (éd.), *Financement de l'État et conflits sociaux (14^e–20^e siècles) (Annuaire suisse d'histoire économique et sociale, vol. 12)*, Zurich 1994, pp. 209–239; Sébastien Guex, *L'argent de l'État. Parcours des finances publiques au 20^e siècle*, Lausanne 1998.
- 11 Voir Halbeisen/Lechner 1990 (note 6) et Halbeisen/Lechner 1996 (note 6).
- 12 Guex/Körner/Tanner, *Staatsfinanzen* (note 10).

lignait d'ailleurs l'avance prise alors dans ce domaine par la recherche consacrée à la fin du Moyen Âge et au début des Temps modernes. Sur les quinze contributions contenues dans ce volume, seules trois portaient en effet sur l'histoire des impôts et des finances publiques après 1848.

Si cette situation a changé depuis, c'est aussi grâce à l'attention particulière portée à l'histoire économique et à la sociologie financière au sein de l'Université de Lausanne. Cet effort de recherche a permis la publication de plusieurs contributions fondamentales¹³ et, jusqu'au milieu des années 2010, concouru à la réalisation d'une première série de thèses et de projets de recherche.¹⁴ À partir de 2010, l'histoire fiscale et la sociologie financière ont également suscité un renouveau d'intérêt au sein de l'Université de Zurich.¹⁵ Ces projets de recherche et de publications menés en parallèle faisaient aussi en partie écho à un autre courant de recherche alors en plein essor: l'histoire de l'État social et de la sécurité sociale en Suisse.¹⁶ Depuis une quinzaine d'années, ces courants de recherche se développent également en parallèle aux discussions de plus en plus animées – à l'étranger comme en Suisse – au sujet de l'augmentation des inégalités de revenu et de richesse.¹⁷ En

13 Sébastien Guex, Une approche des finances publiques. La sociologie financière, in: Philippe Bezes, Florence Descamps, Sébastien Kott, Lucile Tallineau (dir.), *L'invention de la gestion des finances publiques. Élaborations et pratiques du droit budgétaire et comptable au XIX^e siècle (1815–1914)*, Paris 2010, pp. 393–406; Sébastien Guex, *Öffentliche Finanzen und Finanzpolitik*, in: Halbeisen/Müller/Veyrassat (note 5), pp. 1077–1129.

14 Voir par exemple Monique Ceni, Guerre, impôts fédéraux directs et fédéralisme d'exécution, in: Valentin Groebner, Sébastien Guex, Jakob Tanner (éd.), *Économie de guerre et guerres économiques (Annuaire suisse d'histoire économique et sociale, vol. 23)*, Zurich 2008, pp. 177–195; Philipp Müller, *La Suisse en crise (1929–1936). Les politiques monétaire, financière, économique et sociale de la Confédération Helvétique*, Lausanne 2010; Olivier Longchamp, *La politique financière fédérale (1945–1958)*, Lausanne 2014. Pour les recherches de Christophe Farquet sur le paradis fiscal helvétique, voir ci-dessous note 20.

15 Cf. Gisela Hürlimann, Jakob Tanner (éd.), *Steuern und umverteilen. Effizienz versus Gerechtigkeit?*, Zurich 2012; Gisela Hürlimann, *Swiss World(s) of Taxation since the 1970s*, in: Marc Buggehn, Martin Daunton, Alexander Nützenadel (éd.), *The Political Economy of Public Finance. Questioning the Leviathan*, Cambridge (UK) 2017, pp. 83–104; Gisela Hürlimann, W. Elliot Brownlee, Eisaku Ide (éd.), *Worlds of Taxation. The Political Economy of Taxing, Spending, and Redistribution since 1945*, Basingstoke 2018; Gisela Hürlimann, *Schweizerische Steuerwelten 1955 bis 1979. Gerechtigkeit, Wettbewerb und Harmonisierung im transnationalen Kontext*, manuscrit, déposé à l'Université de Fribourg, mars 2020.

16 Pour un état de la littérature disponible, cf. Matthieu Leimgruber, État fédéral, État social? L'historiographie de la protection sociale en Suisse, in: *Traverse* 18/1, 2011, pp. 217–237. Cf. aussi la bibliographie disponible sur www.geschichtedersozialensicherheit.ch/literatur; Brigitte Studer, *Ökonomien der sozialen Sicherheit*, in: Halbeisen/Müller/Veyrassat (note 5), pp. 923–974.

17 Voir par exemple Ecoplan, *Verteilung des Wohlstands in der Schweiz. Bericht in Erfüllung des Postulates Fehr vom 9. Mai 2001 (01.3246) im Auftrag der Eidgenössischen Steuerverwaltung*, Berne 2004. Depuis environ 2001, l'Administration fédérale des contributions (Rudi Peters, Bruno Jeitziner) publie, sur la base de statistiques fiscales, des analyses sur la répartition des revenus et de la fortune en Suisse. Pour un état de la recherche et des références disponibles, cf. par exemple Ganga Jey Aratnam, *Gesteuerte Umverteilung. Redistributive Sozialpolitik durch Be-*

contradiction avec la supposée tendance séculaire vers une amélioration de la répartition des ressources, ce «virage» inégalitaire,¹⁸ a aussi ravivé l'intérêt de la science économique pour la fiscalité et les inégalités. Le *best-seller* de Thomas Piketty *Le capital au XXI^e siècle*¹⁹ n'a fait qu'attiser cet intérêt, tout en suscitant également une augmentation rapide du nombre de publications portant sur la fonction de la Suisse en tant que paradis fiscal dans le système économique international.²⁰ Depuis quelques années, l'émulation entre économistes qui s'intéressent à l'histoire, ou du moins qui travaillent sur de longues séries chronologiques, et le renouveau notable de l'histoire économique ont tous deux sensiblement accru l'intérêt pour l'histoire et la sociologie des impôts et des prélèvements fiscaux et ont conduit à l'actuelle troisième vague d'études en sociologie financière, dans laquelle s'inscrit également la présente publication.²¹

Les quinze contributions rassemblées ici abordent ces thématiques en mobilisant des méthodologies différentes et couvrent une large période allant du Haut Moyen

steuerung in der Schweiz, Université de Fribourg 2008 (mémoire de Master); Ueli Mäder, Ganga Jey Aratnam, Sarah Schilliger, Wie Reiche denken und lenken. Reichtum in der Schweiz. Geschichte, Fakten, Gespräche, Zurich 2010.

- 18 Voir par exemple François Nielsen, Arthur S. Alderson, The Kuznets Curve and the Great U-Turn. Income Inequality in U. S. Counties, 1970 to 1990, in: *American Sociological Review* 62, 1997, pp. 12–33; Arthur S. Alderson, François Nielsen, Globalization and the Great U-Turn. Income Inequality Trends in 16 OECD Countries, in: *American Journal of Sociology* 107, 2002, pp. 1244–1299. Le concept de «Great U-Turn» fait référence aux analyses de Simon Kuznets sur la supposée égalisation des revenus et des fortunes sur une durée séculaire. Voir à ce propos Simon Kuznets, Economic Growth and Income Inequality, in: *The American Economic Review* 45, 1955, pp. 1–28.
- 19 Thomas Piketty, *Le capital au XXI^e siècle*, Paris 2013. Sur le cas suisse Fabian Dell, Thomas Piketty, Emmanuel Saez, Income and Wealth Concentration in Switzerland over the 20th Century (Discussion Paper), Londres 2005. De nombreux économistes et spécialistes de finances publiques – notamment Marius Brühlhart, Mario Jametti, Kurt Schmidheiny, Christoph A. Schaltegger ainsi qu'Isabel Martínez et Reto Foellmi – travaillent actuellement sur le cas suisse. Pour une présentation synthétique de ces recherches, cf. Reto Föllmi, Isabel Martínez, Die Verteilung von Einkommen und Vermögen in der Schweiz (UBS Center Public Paper 6), Zurich 2017.
- 20 Voir par exemple Sébastien Guex, Place financière suisse et secret bancaire au XX^e siècle. Ombres et pénombres, in: Dominique Froidevaux et al., La Suisse dans la constellation des paradis fiscaux, Lausanne 2002, pp. 54–79; Ronen Palan, Tax Havens. How Globalization Really Works, Ithaca NY 2010; Gabriel Zucman, La richesse cachée des nations. Enquête sur les paradis fiscaux, Paris 2013; Christophe Farquet, Matthieu Leimgruber, Catch me if you can! Switzerland, the Market for Tax Evasion and Fiscal Diplomacy from the League of Nations to the OECD, 1920–1990 (Working Paper), Université de Genève 2015; Christophe Farquet, La défense du paradis fiscal suisse avant la Seconde Guerre mondiale. Une histoire internationale, Neuchâtel 2016; Sébastien Guex, The Emergence of the Swiss Tax Haven, 1816–1914, à paraître dans *Business History Review* en 2021.
- 21 Voir par exemple Aniko Fehr, Origines, échec et adoption d'un projet d'amnistie fiscale générale en Suisse (1958–1968), in: *Revue suisse d'histoire* 67, 2016, pp. 361–380; ainsi que le projet du Fonds national suisse actuellement dirigé par Sébastien Guex: Les antichambres du paradis? La fiscalité des cantons suisses de 1870 à 1974 (Zurich, Saint-Gall, Berne et Vaud). Voir également dans le présent annuaire les contributions de Sylvain Praz et Vivien Ballenegger.

Âge à nos jours, tout en examinant différentes régions et pays. En même temps, ces contributions, d'une grande diversité tant au niveau des disciplines que des époques, peuvent être classées selon quatre axes principaux. Le bref aperçu qui suit vise à présenter cette classification, mais surtout à stimuler l'appétit du lecteur ou de la lectrice. En raison de l'ampleur de la période couverte, nous avons regroupé les contributions de Monique Bourin – qui a également prononcé une des deux conférences liminaires de notre journée d'étude – de Jean-Yves Champeley et de Daniel Schläppi sous le titre suivant: *(I) Impôts et inégalités au Moyen Âge et au début des Temps modernes*. «Brutal, injuste, inefficace». C'est ainsi que l'économiste écossais Adam Smith résumait son jugement sur le système fiscal français prérévolutionnaire. Les désormais célèbres maximes fiscales énoncées par Smith – égalité, certitude, commodité et économie de l'impôt²² – ont été à leur tour décrites par Fritz Karl Mann dans les années 1930 comme autant de façons de justifier l'impôt selon les principes contemporains des Lumières, du caméralisme et de la pensée libérale.²³

Les propositions de réforme de Smith concernaient également la «taille», impôt qu'aborde *Monique Bourin* dans sa contribution. Celle-ci y retrace la façon dont cet impôt proportionnel sur la propriété et l'immobilier s'est développé durant le Haut Moyen Âge et comment les villes du sud de la France ont utilisé ce type d'impôts indirects pour participer au recouvrement des impôts féodaux. L'historienne montre la manière dont les prélèvements ont aggravé le problème de l'inégalité de la charge fiscale, et ce même au-delà des privilèges accordés au clergé et à la noblesse. Au XIV^e siècle, les coûts liés aux opérations militaires augmentent la pression fiscale exercée par le royaume et attisent des tensions sociales latentes à l'origine d'une longue lignée de protestations et de révoltes fiscales dont on peut suivre la trace jusque dans la France du début du XXI^e siècle.

La contribution de *Daniel Schläppi* sur la Confédération suisse du XVI^e au XVIII^e siècles, expose comment la possibilité de percevoir et de faire appliquer l'impôt était liée à des relations sociales, à des rapports de dépendance et à des ressources de pouvoir spécifiques. Rejetant une compréhension stéréotypée du pouvoir fiscal des Autorités (*Obrigkeiten*) et de la contestation fiscale, Schläppi plaide pour une vision globale de l'acquisition et de l'utilisation des ressources «étatiques». À l'époque moderne, dans les premiers États territoriaux qui deviendront plus tard la Suisse, les associations d'individus organisées sur une base coopérative ou sur des

22 Adam Smith, *The Wealth of Nations*, Londres 1986 (Réimpression de l'édition originale de 1776), en particulier Book V: Of the Revenue of the Sovereign or Commonwealth, Chapter II: Of the Sources of the General or Public Revenue of Society, Part II: On Taxes.

23 Fritz Karl Mann, *Steuerpolitische Ideale. Vergleichende Studien zur Geschichte der ökonomischen und politischen Ideen und ihres Wirkens in der öffentlichen Meinung 1600–1935*, Jena 1937, pp. 144–157.

privilèges partagés, ont également joué un rôle important et ont contribué à définir des cadres souvent étroits pour la mise en œuvre de l'impôt.

Dans sa contribution, *Jean-Yves Champeley* compare, quant à lui, la charge fiscale au sein des différentes couches sociales et urbaines à la sortie de l'Ancien Régime. Comme étude de cas, il utilise la ville de Romans-sur-Isère, dans le sud-est de la France, dont la situation fiscale nous est connue grâce aux notes de Jean-Baptiste Dochier, avocat spécialisé en affaires fiscales et échevin municipal. Dochier a traité les plaintes et les avis juridiques de divers groupes sociaux et a été en partie responsable d'une réforme qui a finalement imposé un lourd fardeau fiscal aux citoyen·e·s les plus pauvres.

Les groupes d'intérêts politiques, d'experts ainsi que les autorités étatiques tentent depuis longtemps d'évaluer la politique financière, économique et sociale au moyen d'outils de connaissance tels que les statistiques sociales. Les trois contributions de la partie II, *Les données sur la richesse et le revenu: Étudier les inégalités et justifier des réformes*, témoignent à la fois de l'importance des statistiques sur les revenus et le patrimoine dans la définition des politiques budgétaires, mais aussi, plus généralement, de l'intérêt de se pencher sur des sources quantitatives.²⁴ Dans sa contribution, *Sébastien Savoy* analyse la tentative de réforme cadastrale et fiscale entreprise vers 1730 dans les provinces francophones du royaume de Piémont-Sicile, qui comprenait alors également l'ancien duché de Savoie. La réévaluation des revenus de l'immobilier constituait dans ce contexte une condition préalable à un prélèvement plus égalitaire de la «taille». Savoy conclut que la réforme a réduit la charge fiscale moyenne et a même inclus des modalités de péréquation financière interrégionale. Cependant, Savoy souligne également que la non-prise en compte des impôts indirects tels que la taxe sur le sel ou la taxe sur le bétail, a vraisemblablement amené à l'imposition d'un fardeau fiscal disproportionné sur les provinces montagneuses et leurs habitants. Avec cette constatation, s'ouvre un champ de recherche supplémentaire, la valeur informative limitée des données statistiques sur les revenus, la propriété et la charge fiscale peut aussi résulter de controverses politiques. C'est ce que montre *Joanna Haupt* dans son article sur les batailles concernant les statistiques salariales en Suisse. Jusqu'aux années 1990, en raison de la résistance obstinée des milieux patronaux face aux enquêtes d'envergure sur les revenus et la répartition des salaires en Suisse, l'Office fédéral de la statistique n'a pu publier que des données incomplètes sur les salaires et les revenus. Cette politisation de la statistique, que l'on retrouve également au sujet des données concernant les budgets des ménages, des dépenses de consommation et de l'inflation dans le contexte de la

24 Voir également à ce sujet Juan Flores, Gisela Hürlimann, Luigi Lorenzetti (éd.), *Des textes et des chiffres. La place des approches quantitatives dans l'histoire économique et sociale* (Annuaire suisse d'histoire économique et sociale, vol. 35), Zurich 2019.

Première Guerre mondiale, dresse de nombreux obstacles pour une étude sérieuse des inégalités salariales en Suisse durant tout le XX^e siècle et jusqu'à nos jours. Dans le cadre de ses recherches sur la situation financière de l'Allemagne après 1945, *Ronny Grundig* a compilé les dossiers de l'impôt sur les successions dans les deux États allemands. Grundig révèle la richesse des informations contenues dans ces dossiers administratifs, mais aussi que la propriété et le transfert de propriété privée n'étaient pas aussi restreints, que ce que laisserait supposer à première vue le régime politique et économique alors en vigueur en Allemagne de l'Est.

L'absence ou l'existence de droits de succession progressifs est considérée dans le débat politique et scientifique actuel comme un facteur d'augmentation ou de réduction des inégalités de richesse. La contribution de *Vivien Ballenegger* se concentre sur l'impôt sur les successions introduit dans le canton de Berne en 1852. En raison de sa conception restreinte – exonération d'impôt pour les descendants directs, tarif proportionnel, pratiquement aucune possibilité de contrôle officiel –, ce dernier n'était ni redistributif, ni fiscalement productif. Ballenegger détaille les alliances et les concessions entre représentants du Parti radical et milieux ouvriers qui ont finalement permis la mise en place d'un impôt progressif et d'une imposition des descendants directs. Cet article marque le début de la troisième partie de ce volume: *Combattre l'inégalité? Impôts et prélèvements redistributifs*. Comme le montre l'exemple de la *Graduate Income Tax* britannique de 1799, le rendement fiscal a été en réalité le motif principal pour l'introduction de la progressivité de l'impôt sur le revenu. Mais les philosophes et autres théoriciens réformateurs insistaient déjà sur le rôle redistributif des impôts progressifs. C'était aussi le cas dans le contexte de *tabula rasa* politique que connaît l'Italie après la Seconde Guerre mondiale étudié par *Paolo Bozzi*. Si l'Assemblée constituante d'après-guerre a ancré la progressivité fiscale dans la Constitution italienne, ce principe n'a jamais été traduit en lois. Jusque dans les années 1970, les préoccupations relatives à l'équité et à l'efficacité fiscale ont en effet eu la priorité sur le souci d'une fiscalité redistributive. Le projet d'un impôt sur la fortune a également été édulcoré.

En Suisse, des prélèvements fiscaux analogues sont réclamés depuis la fin des années 1960 par les milieux sociaux-démocrates et progressistes. Dans sa contribution, *Aniko Fehr* montre que les initiatives populaires relatives à l'impôt sur la fortune lancées dans les années 1970, sont, d'une part, liées au débat sur l'harmonisation fiscale – débat mené également dans un but de justice fiscale –, mais qu'elles ont, d'autre part, été encouragées par l'accroissement des déficits publics et par la «politique des caisses vides» menée par les forces bourgeoises. Notons qu'à l'exception du canton de Bâle-Ville, de telles initiatives populaires sont restées sans succès.

Au cours de cette décennie, l'introduction du principe des trois piliers a constitué sans aucun doute la réforme la plus importante – et en même temps la plus contro-

versée sur le plan politique – de la prévoyance vieillesse suisse. Comme le montrent *Christian Frey*, *Melanie Haener* et *Christoph Schaltegger* dans leur contribution issue du champ de l'économie quantitative, c'est également durant les années 1960 et 1970, que les prestations du premier pilier, l'AVS, ont été considérablement élargies et sont devenues le plus important mécanisme de redistribution inter et intragénérationnelle. Tous trois font valoir que la redistribution par le biais combiné du prélèvement des cotisations AVS et du plafonnement des rentes, a contribué à compléter les mécanismes de redistribution contenus dans l'impôt fédéral direct, avant tout efficaces pour toucher les revenus élevés. Cette contribution est suivie par les considérations et les calculs d'*Oliver Hümbelin*, *Rudolf Farys* et *Tina Richard*. Après nous avoir fourni un aperçu de la redistribution produite par les prestations sociales financées par les impôts (du côté des dépenses) par rapport aux impôts et aux cotisations sociales (du côté des revenus), ces spécialistes en sciences sociales se concentrent sur les effets distributifs de certaines déductions fiscales. Signalons que ces dernières ne font l'objet d'études scientifiques que depuis la fin des années 1990. Sur la base des données fiscales fédérales et des statistiques fiscales du canton de Berne, Hümbelin, Farys et Richard montrent comment, par exemple, les prélèvements effectués par le biais des cotisations sociales, les déductions pour les frais immobiliers ou encore les versements consacrés au troisième pilier contribuent, certes, à redistribuer les revenus, mais cette fois-ci dans l'autre sens. Comme ces déductions et ces versements profitent à des personnes aisées, possédantes ou encore disposant de hauts revenus, ces mécanismes fiscaux sont implicitement ou explicitement considérés comme une manière de réduire, voire de contrecarrer, les taux d'imposition progressifs sur le revenu et sur la fortune. En termes socioéconomiques, cela ne change toutefois rien à la manière dont il favorise les personnes privilégiées. La différence entre la charge fiscale réelle et les règles légales en vigueur – soit-elle liée à des mécanismes d'exception, des lacunes ou des failles, souvent à la suite d'un lobbying politique efficace – sont d'une importance capitale dans la politique fiscale actuelle. Les stratégies de réduction de la charge fiscale, à la fois par ceux d'«en bas» et ceux d'«en haut», pourraient faire l'objet d'un livre entier.

Il nous a semblé par conséquent approprié de conclure notre ouvrage collectif par une partie traitant du thème suivant: *Combien d'impôts pour qui? Négociation, privilèges, conformité et protestation*. Cette partie IV traite d'un côté, des arguments utilisés par les membres de divers groupes sociaux pour s'exprimer, soit en faveur, soit contre des privilèges fiscaux réels et supposés. De l'autre, il aborde les tensions sociopolitiques qui sont sous-jacentes au «contrat social» fiscal. Le fait que les Princes ou diverses autres autorités bénéficient de faveurs fiscales leur permettant d'obtenir des avantages, notamment sur le plan économique, est une ancienne forme de privilège fiscal. *Oliver Landolt* analyse ce phénomène pour la région de Haute-Allemagne dans la période du Moyen Âge tardif. Les conventions fiscales

et les traités municipaux spéciaux sur les droits civils avaient pour but d'alléger la charge fiscale directe des riches ou d'inciter les riches commerçants et les nobles à s'installer dans des territoires précis. En revanche, le fait de privilégier les membres de certaines professions – comme les médecins et les sages-femmes, les maîtres d'école, les horlogers, les armuriers ou les universitaires – constituait une sorte de politique économique, éducative, militaire ou encore, visant à garantir l'approvisionnement des territoires concernés.

L'obligation fiscale générale, qui remplace les accises, les droits de douanes et autres impôts fonciers, et le passage à l'imposition générale et progressive des revenus sont considérés comme le signe d'une fiscalité fondée sur des principes d'efficacité et d'équité, et correspondant aussi bien aux intérêts d'un État moderne et social, qu'à ceux des personnes imposées. En Suisse, l'introduction de l'impôt général sur le revenu à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, a cependant entraîné *de facto* une charge fiscale plus élevée pour la classe ouvrière et les couches inférieures des employé·e·s. *Sylvain Praz* utilise l'exemple du canton de Zurich pour illustrer les débats politiques et sociaux qui accompagnent les luttes pour fixer les franchises d'impôt et l'exonération fiscale des bas revenus entre 1870 et 1952. Contre la résistance des paysan·ne·s et des classes moyennes, les représentants politiques de la classe ouvrière ont notamment souligné l'inégalité des possibilités qu'avaient les différents contribuables de cacher et de soustraire leurs avoirs et leurs revenus aux autorités fiscales. La fragilité du consensus sociopolitique autour de la fiscalité redistributive progressive est mise en évidence par *Tamara Boussac*. Son étude du cas de l'État de New York au début des années 1960 met en lumière les polémiques menées par les classes moyennes blanches au sein des arènes politiques et journalistiques autour de l'extension des programmes d'aide sociale favorisant les pauvres, et en particulier les femmes afro-américaines célibataires. Cet exemple permet d'ouvrir les analyses focalisées sur les classes ou les couches sociales à une perspective intersectionnelle, qui tient compte du niveau plus élevé de pauvreté et de dépendance à l'égard de l'aide sociale selon le genre et l'origine ethnique. La vulnérabilité des bénéficiaires de programmes sociaux étatiques a déjà été abordée par Nancy Fraser dans les années 1990. La philosophe la décrit comme une condition structurelle inhérente aux politiques sociales fondées sur la discrimination positive. Selon elle, ce problème nécessiterait une transformation en profondeur des politiques fiscales, seule à même de contrecarrer durablement les inégalités sociales. Enfin, la contribution historico-sociologique d'*Isaac W. Martin*, qui a prononcé la deuxième conférence ouvrant la journée de la SSHES sur le thème «Impôts et inégalités», aborde la question des déductions fiscales pour l'achat de biens immobiliers. Depuis les années 1940, la politique de subventionnement des prêts hypothécaires, par le biais de la fiscalité et/ou des aides gouvernementales, a fait des États-Unis une «nation de propriétaires». Cette dynamique est considérée

par la recherche comme une des caractéristiques de l'État social étasunien. Martin montre cependant comment les déductions fiscales sur les taux d'intérêts hypothécaires, ont favorisé avant tout l'achat de résidences de luxe ou secondaires et ont donc principalement profité aux contribuables les plus fortunés, accentuant en fin de compte les inégalités socioéconomiques.

Nous avons été particulièrement heureux d'avoir pu accueillir dans le cadre de cette conférence et de ce volume, des chercheuses et des chercheurs venant de France, d'Italie, d'Allemagne et des États-Unis. Cette participation large offre à nos lectrices et à nos lecteurs une vue comparative sur des développements et des problèmes liés à l'histoire de la Suisse, depuis le Moyen Âge jusqu'à l'époque contemporaine, et constitue un plaidoyer en faveur d'une (ou plutôt des) histoire(s) fiscale(s) plus transnationale(s) et internationale(s). Les éditeurs et l'éditrice de ce volume sont impliqués dans divers autres projets de recherche et de publication sur l'histoire de la fiscalité, des finances publiques et de la sécurité sociale, projets qui soulèvent toujours des questions d'égalité, respectivement d'inégalité, politique et sociale. Dans un avenir très proche, les liens entre la justice/l'injustice, ainsi que l'égalité/l'inégalité, écologique et sociale deviendront des problèmes tout simplement explosifs. Nous considérons que ces thématiques ouvrent de considérables perspectives de recherche du point de vue de l'histoire économique et sociale, qui gagneraient aussi à être envisagés sous l'angle des impôts, des taxes et des dépenses publiques.²⁵

25 Pour une approche récente, cf. Thomas Piketty, *Capital et idéologie*, Paris 2019, en particulier pp. 771–781.

